

**DOSSIER DE L'AIDE SOCIAL DE PIERRE MICHAUD  
MICP03015690**

Le 13 octobre 2021

**(Informations sur votre carte d'affaire)**

Centre local d'emploi Haut Richelieu  
315 MacDonald suite 128  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
Québec  
J3B 8J3

**(Information sur votre bâtiment)**

Services Québec (?)

**Att. : Responsable(s) de dossier**

**Objet : Courrier miracle du 23 juin 2021**

Parmi le lot de documents que j'ai reçu à St-Jérôme il y a une lettre qui date du 23 juin 2021 (jamais entendu parlé de cette lettre) et qui me donne des conseils pour augmenter mon revenu mensuel grâce à un crédit d'impôt (?). Cette lettre de Marie-Michelle Daspe m'indique aussi que je n'ai pas produit mon rapport d'impôt pour l'année 2020. De toute évidence il semble que vos informations ne sont pas à jour. Je n'ai pas produit de rapport d'impôt depuis mon expulsion de mon domicile (le 219 Lauréanne Rosemère J7A 4X2). Des écrits ont été fait a la caisse populaire pour obtenir mes documents personnels incluant mes rapports d'impôt (au 219 Lauréanne Rosemère) sans qu'aucune aide ne me parviennent sur ce sujet.

L'écriture et le contenu de cette lettre démontre encore une fois le harcèlement criminel dont se suis victime. Ce torchon (lettre du 23 juin) ressemble à une petite improvisation d'une personne qui fait tout son possible pour nuire à une autre personne. Assez c'est assez l'Aide Social est et sera accusé de harcèlement criminel et d'actions causant préjudices à autrui.

  
PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI  
Ce 13 octobre 2021

**Note : (A)**

Ce document est la propriété de Pierre Michaud, PMI. L'utilisation de ce document à d'autre(s) fin(s) que celui-ci cité dans l'objet est passible de poursuites en justice.

**Note : (B)**

Services Québec m'empêche de travailler sur mon dossier pour mes enfants et m'empêche de travailler sur ces demandes dénué de tout bon sens raisonnable par l'écriture de documents en réaction.

**Note : (C)**

Vérifier les dates de création des fichiers informatiques et inscription au dossier (FRAUDES ET HARCÈLEMENT CRIMINEL)



Autorisation de publication 13-10-2021  
Publié le 13 octobre 2021



DOC. : BS2913102021